

Année 2025

Programme annuel de développement agricole et rural Occitanie **Fiche de présentation du programme prévisionnel**

Organisme responsable du programme : Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Montant global du programme (assiette de calcul pour la subvention) : 8 525 055,20 €

Subvention CASDAR : 4 869 898,00 €

Organismes réalisateurs du programme :

- Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
- Chambre départementale d'agriculture de l'Ariège
- Chambre départementale d'agriculture de l'Aude
- Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron
- Chambre départementale d'agriculture du Gard
- Chambre départementale d'agriculture de Haute-Garonne
- Chambre départementale d'agriculture du Gers
- Chambre départementale d'agriculture de l'Hérault
- Chambre départementale d'agriculture du Lot
- Chambre départementale d'agriculture de Lozère
- Chambre départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées
- Chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- Chambre départementale d'agriculture du Tarn
- Chambre départementale d'agriculture du Tarn et Garonne
- Services de remplacement d'Occitanie, de l'Ariège, de l'Aude, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn et Garonne,
- ADA Occitanie
- AFRAC
- AIRFAF Sud-Ouest
- APPRO
- ARPEGE
- CERFRANCE
- CUMA Occitanie
- GIE Elevage Occitanie
- IRQUALIM
- La Coopération agricole Occitanie
- SUDEXPE

Actions élémentaires :

- AE 1 – Entreprise agricole
- AE 2 – Changement climatique
- AE 3 - Economie d'intrants et préservation de la biodiversité
- AE 4 - Alimentation durable, développement territorial
- AE 5 – Innovation Recherche et Développement (IRD)
- AE 6 – Accompagner l'appui au remplacement en agriculture
- AE 7 - Gouvernance

Résultats et valorisations attendus :

Les résultats des actions élémentaires seront capitalisés via :

- des productions rédigées (fiches techniques, bulletins techniques, livrets techniques, guides, études, articles, infographie, plaquette de communication, synthèse de résultats techniques et scientifiques, retours d'expériences, planche BD, ...) ;
- des productions numériques (vidéos, podcast, outils d'aides à la décision, boîte à outils) ;
- des événements dont les formats sont divers (journées techniques, réunions d'informations, concours, salons, séminaires), et mobilisant différents supports (powerpoint, fiches, jeux, panneaux, ...).

Ces productions seront diffusées via différents médias :

Pour les agriculteurs :

- Publication dans la presse agricole et/ou généraliste,
- Diffusion sur les réseaux sociaux des coréalisateurs du PRDAR,
- Mise en ligne sur les sites internet des réalisateurs des actions, notamment la CRA Occitanie en tant que pilote (<https://occitanie.chambre-agriculture.fr>),
- Mise en ligne sur le site de diffusion des productions du CasDAR rd-agri (<https://rd-agri.fr/>),
- Envoi par courrier ou messagerie électronique directement aux agriculteurs (par exemple, via les newsletters des coréalisateurs du PRDAR envoyées aux agriculteurs),
- Mise à disposition ou distribution physique lors de webinaires, de journées techniques, d'événements de diffusion-transfert, de journées d'information ou de formations destinées aux agriculteurs.

Pour les conseillers, techniciens et animateurs :

- Diffusion des productions aux conseillers agricoles par mailing ou envoi de newsletters ;
- Mise à disposition des productions lors d'événements dédiés au ressourcement des conseillers : webinaires, journées de ressourcement, actions de diffusion-transfert ;
- Mise en ligne des productions sur les sites de coréalisateurs sur opera-connaissances pour le réseau Chambres et sur rd-agri.fr.

Pour les coréalisateurs et partenaires du PRDAR :

- Présentation lors des deux COREDEF annuels ;
- Diffusion de l'information par envoi mail aux acteurs concernés ;
- Mise en ligne sur les sites internet de publication obligatoire du PRDAR.

Sites internet sur lesquels seront publiées les informations :

- <https://rd-agri.fr/>
- <https://occitanie.chambre-agriculture.fr>
- <https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/>